



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 4 octobre 2021 à 20 h, à la salle des réunions de l'hôtel de ville, 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Denis Ouellet
Siège no 2 : Marcellin Lavoie
Siège no 3 : Robin Breton
Siège no 4 : Guylaine Cyr
Siège no 5 : Simon Bolduc
Siège no 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général
Lila Levasseur, adjointe au greffe

Assistance du public : 15

2021.10.176 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente l'ordre du jour comme suit :

A PROCÉDURES

Moment de réflexion : Congrès annuel des Villages-relais, prix Jaques-Hémond

1. Ordre du jour - Adoption
2. Procès-verbaux - Adoption
3. Comptes de septembre 2021 - Adoption
4. Rapport mensuel des engagements - Dépôt
5. Rapport financier au 30 septembre 2021 - Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

6. Approbation de la reddition de comptes du programme d'aide à la voirie locale - Entretien des routes locales 2020 (PAV-RL)
7. Adoption de la politique d'accueil et d'inclusion des nouveaux résidents
8. Entente pour l'utilisation d'un local au bâtiment multifonctionnel - Sûreté du Québec
9. Incitatif pour soutenir la mise en place de RSG (responsable en service de garde)
10. Ajustement salarial - Directeur général
11. Description de tâches d'un employé des travaux publics - Ajustement
12. Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour formation de pompiers
13. Autorisation de signature - Entente de location de terrain au 1170, rue Principale
14. Service Canada (point de service)
Période de questions : Toutes les questions adressées au conseil peuvent être transmises à info@pohenegamook.net. **Celles-ci s'ajoutent à la période de questions verbales en séance ouverte au public.**
15. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

2021.10.177 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les procès-verbaux des assemblées ci-après identifiées, ont été remis à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 319 du *chapitre C-19, L.R.Q. 2017*, l'adjointe au greffe est dispensée d'en faire la lecture, à savoir :

- Séance ordinaire du 7 septembre 2021
- Séance spéciale du 27 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE les procès-verbaux des séances du 7 septembre et du 27 septembre 2021 soient approuvés tel que déposés.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.10.178 COMPTES DE SEPTEMBRE 2021 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2021 (liste des comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par l'adjointe au greffe;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés a été déposé à tous les élus par l'adjointe au greffe;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal :

A Journal des achats 2021

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2021 (liste des comptes fournisseurs), datée du 30-09-2021, au montant de **426 228.74 \$** et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des déboursés 2021

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution 2021.01.14 d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés daté du 30-09-2021, au montant de **77 742.06 \$**, dont : paiements par **dépôts directs : 8 846.98 \$**, par **AccèsD : 57 706.22 \$**, par **chèques : 11 188.86 \$** et autorise la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.10.179 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477, 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par la trésorière;

PAR CONSÉQUENT, l'adjointe au greffe dépose au conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de septembre 2021.

2021.10.180 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant;



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

PAR CONSÉQUENT, l'adjointe au greffe dépose à tous les élus le rapport financier cumulatif au 30-09-2021.

N° de résolution
ou annotation

2021.10.181 APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTES DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES 2020 (PAV-RL)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 401 263 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a encouru des frais admissibles de 1 073 886 \$ pour des interventions réalisées sur les routes susmentionnées conformément aux objectifs du PAV-RL;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la ville de Pohénégamook approuve et atteste la véracité de ces frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2;

QUE le Conseil municipal autorise la transmission des documents au ministère des Transports.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.10.182 ADOPTION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'INCLUSION DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook est déterminée à offrir à ses citoyens un environnement optimal où la croissance économique, l'accès à des services ainsi que la présence d'infrastructures offrent un milieu de vie riche et rempli de possibilités;

CONSIDÉRANT QUE pour y parvenir, elle doit trouver les moyens de surmonter les défis que représentent le déclin démographique et le vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE les consultations publiques lors de l'élaboration de la politique famille-aînés identifiaient l'attraction de nouveaux résidents et leur rétention comme des pistes de solution pour rehausser la vitalité du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

D'adopter la présente politique d'accueil et d'inclusion des nouveaux résidents de Pohénégamook, afin de parvenir à l'atteinte des objectifs suivants :

- Positionner Pohénégamook comme ville attrayante, conviviale et ouverte pour les personnes souhaitant s'établir au Témiscouata ;
- Fournir à l'équipe municipale les lignes directrices visant à faciliter la coordination d'actions intégrées en matière d'accueil, d'inclusion et de rétention des nouveaux résidents dans le cadre de l'exercice de ses fonctions;
- Agir de façon concertée avec la MRC, les municipalités et les différents partenaires sur le territoire afin d'offrir un accompagnement et des services adaptés aux besoins des nouveaux résidents;
- Mobiliser la communauté dans les démarches d'accueil et d'inclusion des nouveaux résidents afin de faciliter la création de liens, encourager l'ouverture à la diversité et favoriser l'interculturalisme.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE par la mise en place de cette politique et du plan d'action qui en découle, elle invite les forces vives du milieu et ses citoyens à collaborer en vue d'enrichir collectivement notre communauté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.10.183 ENTENTE POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL AU BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL - SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la VILLE DE POHÉNÉGAMOOK est propriétaire d'un complexe multifonctionnel sis au 1309, rue Principale, Pohénégamook, province de Québec, G0L 1J0;

CONSIDÉRANT QUE la VILLE DE POHÉNÉGAMOOK a le pouvoir de louer cet immeuble, notamment en vertu de l'article 29 de la *loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci de collaboration, d'optimisation des infrastructures municipales et afin de faciliter la desserte policière, les PARTIES souhaitent s'entendre sur les modalités de partage d'un local situé dans le complexe multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ce local par la SÛRETÉ DU QUÉBEC a pour objectif de fournir une plus grande proximité à la SÛRETÉ DU QUÉBEC, afin de simplifier la présence policière sur le territoire de la ville de Pohénégamook, et de permettre à la SÛRETÉ DU QUÉBEC de participer à diverses rencontres avec des citoyens et d'améliorer, de manière plus générale, les conditions de travail de ses représentants lors de leur passage dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE les PARTIES ont convenu des modalités et conditions énoncées aux présentes (ci-après le « **Bail** ») quant à la location d'un local;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise monsieur Simon Grenier, directeur général de la Ville de Pohénégamook, à signer l'entente relative à l'utilisation d'un local au bâtiment multifonctionnel.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.10.184 INCITATIF POUR SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE RSG (RESPONSABLE EN SERVICE DE GARDE)

CONSIDÉRANT les orientations de *vitalité*, d'*attractivité* et de *rétenion* du plan stratégique 2020-2023 de la Ville de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT QUE ces orientations prévoient des mesures concrètes afin de soutenir et outiller les entrepreneurs du territoire, incluant la mise sur pied d'incitatifs;

CONSIDÉRANT QUE ce même plan stratégique a pour objectif d'assurer des services de qualité aux familles et aux aînés et que pour ce faire, des services éducatifs adéquats en garderie sont nécessaires afin de répondre aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT la volonté d'encourager l'établissement de nouvelles familles sur le territoire afin de contrer le déclin démographique et, qu'en ce sens, la mise sur pied de nouveaux responsables en service de garde (RSG) s'avère être une nécessité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Simon Bolduc
ET RÉSOLU

De soutenir financièrement l'ouverture de deux (2) futurs RSG sur le territoire de la ville de Pohénégamook, par l'octroi d'un incitatif financier non-récurrent de 1000 \$ chacun;

QUE les fonds nécessaires soient puisés à partir des fonds éoliens, développement.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

2021.10.185 AJUSTEMENT SALARIAL - DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT le départ successif de plusieurs employés au cours de l'année 2021;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement afin de combler les postes vacants;

CONSIDÉRANT QUE lors de la recherche de candidats potentiels, la direction générale a dû assumer le rôle des différents postes vacants, en sus de ses fonctions habituelles;

CONSIDÉRANT QUE ces absences ont engendré une importante charge de travail supplémentaire à la direction générale au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT QUE la *politique salariale des cadres* prévoit une bonification du taux horaire de 3\$ de l'heure lors de remplacement de la direction générale afin d'assurer le suivi de dossiers lors de son absence;

CONSIDÉRANT QUE la *politique salariale des cadres* prévoit la possibilité d'inclure une semaine de vacances supplémentaire à la discrétion du conseil municipal, en fonction d'une situation particulière de surplus de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR: Raymond Gagné

APPUYÉ PAR: Denis Ouellet

ET RÉSOLU

D'accorder une bonification du taux horaire de la direction générale pour un montant de 3\$ de l'heure, à compter de mars 2021;

Maintenir cette bonification jusqu'au comblement du poste de greffe;

D'accorder une semaine de vacances additionnelle afin de compenser pour le temps supplémentaire réalisé au cours des derniers mois, à prendre avant le début de la saison estivale (début mai).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.10.186 DESCRIPTION DE TÂCHES D'UN EMPLOYÉ DES TRAVAUX PUBLICS, JOURNALIER OPÉRATEUR - AJUSTEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul Dagenais, journalier opérateur aux travaux publics, a subi un accident de travail le 4 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce diagnostic mène à des limitations permanentes l'empêchant de réaliser l'intégralité de la description de tâches de journalier opérateur;

CONSIDÉRANT QUE depuis cet incident, tant l'employé que l'employeur se sont accommodés de ces limitations jusqu'à présent en priorisant certaines tâches;

CONSIDÉRANT le souhait de l'employé et de l'employeur de régulariser la situation quant à la description de tâches afin de mieux refléter la situation actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr

APPUYÉ PAR : Denis Ouellet

ET RÉSOLU

D'autoriser monsieur Simon Grenier, directeur général, de convenir avec la partie syndicale et la CNESST, d'une description de tâches considérant les limitations de monsieur Paul Dagenais et de créer un poste adapté à ses conditions;

QUE les tâches comprennent, sans s'y limiter, la conduite de machinerie lourde en général, plus spécifiquement, de type 10 roues, la conduite de rétrocaveuse, la conduite de camionnette avec ou sans remorque, la conduite de chariot élévateur, la supervision de chantier sans manipulation de matériel lourd, l'inspection du réseau routier, la supervision de maintenance d'aqueduc (borne-fontaine et valve) sans manipulation de composantes lourdes, la supervision de maintenance d'égout (pluvial et sanitaire) sans manipulation de matériel lourd, ainsi que toute autre tâche physique ne nécessitant pas de manipulation de matériel lourd;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

QUE la description de tâches du poste de journalier opérateur adapté à la présente situation soit abolie lors du départ de monsieur Dagenais de son emploi.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.10.187 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DE POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.10.188 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE LOCATION DE TERRAIN AU 1170, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Ville de Pohénégamook à la charte des paysages de la route des frontières en 2009;

CONSIDÉRANT QUE cette charte souligne l'importance du paysage dans notre patrimoine et notre mode de vie, qu'il est un bien commun de responsabilité individuelle et collective, que sa protection et sa mise en valeur sont un enjeu de société;

CONSIDÉRANT QUE la qualité du cadre de vie et la beauté de nos paysages constituent un facteur d'attraction tant pour les résidents, les visiteurs que pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE l'un des meilleurs points de vue sur le lac Pohénégamook se trouve sur un terrain privé, lequel s'avère être très fréquemment utilisé par des visiteurs désireux de profiter de ce panorama hors du commun;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de ce terrain souhaite prendre entente avec la Ville afin d'officialiser l'utilisation d'espaces de stationnement en vue de permettre l'arrêt de visiteurs sur sa propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

D'autoriser monsieur Simon Grenier, directeur général, à convenir et signer une entente de location en bonne et due forme avec monsieur Alain Fréchette, propriétaire du 1170, rue Principale, au montant de 750 \$ par année;

QUE cette entente tienne compte des rôles et responsabilités de chacune des parties en ce qui a trait aux assurances, à l'entretien et à l'aménagement du site.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2021.10.189 SERVICE CANADA (POINT DE SERVICE)

CONSIDÉRANT QU'en mai dernier, le député fédéral de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, Maxime Blanchette-Joncas nous informait qu'il avait eu la confirmation que le bureau mobile de Service Canada allait reprendre ses activités d'ici peu à l'hôtel de ville de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal de la Ville de Pohénégamook est le seul point de service au Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est inactive depuis mars 2020 en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE notre région est en zone verte depuis quelques mois déjà, que la Ville de Pohénégamook a réintégré la totalité de ses employés municipaux et par le fait même, la réouverture des portes de l'hôtel de ville au public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook s'assure du respect des mesures sanitaires prescrites par la direction de la santé publique;

II EST PROPOSÉ PAR: Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR: Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Pohénégamook invite Service Canada à reprendre ses opérations au bureau municipal de Pohénégamook afin de réinstaurer ce service qui apporte une accessibilité très appréciée par la population Témiscouataine.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Rétrospective des mandats (actuel et précédents) du conseil municipal par madame Louise Labonté.

PÉRIODE DE QUESTIONS : DE 20 H 50 À 21 H.

Rapports d'activités des membres du conseil :

Louise Labonté	()
Denis Ouellet	()
Marcellin Lavoie	()
Robin Breton	()
Guylaine Cyr	()
Simon Bolduc	()
Raymond Gagné	()



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

2021.10.190 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités à 21 h;

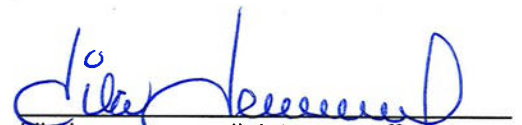
II EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

Une séance spéciale se tiendra le jeudi 7 octobre 2021 à 18 heures.


Louise Labonté, mairesse


Lila Levasseur, adjointe au greffe